



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

DU 18 mars 2025 AU 13 mai 2025

LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE

18 MARS 2025

Menuiserie Agaunoise, offre No O24094 - réhabilitation des fenêtres coulissantes de la salle polyvalente

D'adjuger à la Menuiserie Agaunoise la réhabilitation des fenêtres coulissantes de la salle polyvalente pour un montant de Fr. 9'299.55 (TTC).

1^{ER} AVRIL 2025

ORCEF SA, établissement pour le plan de classement des routes

D'adjuger à ORCEF SA la réalisation du plan de classement des routes selon norme cantonale et NORMAT 2 du plan qui fixera la limite des constructions pour un montant de Fr. 7'000.- (HT).

15 AVRIL 2025

Esplanade Aménagement SA, offre pour la révision du plan limite des constructions à la route

D'adjuger à la société Esplanade Aménagement SA la révision du plan limite des constructions à la route pour un montant de Fr. 6'550.- (HT).

Geotest SA, offre pour la protection contre les chutes de pierres à Morcles - filet pare-pierre

D'adjuger à la société Geotest SA les travaux de protection contre les chutes de pierres à Morcles pour un montant de Fr. 44'406.90 (TTC non forfaitaire).

Justice de paix du district d'Aigle, Mis à ban interdiction de camper parcelle No 774

De transmettre à la justice de paix du district d'Aigle les documents nécessaires pour l'instauration d'une mise à ban pour interdire le camping sur la parcelle No 774 à proximité du Couvert des Amoureux.

Perez Peinture Sàrl, offre travaux de réfection du plafond de la cuisine du collège suite aux dégâts d'eau

D'adjuger à la société Perez Peinture Sàrl les travaux de réfection du plafond de la cuisine du collège suite aux dégâts d'eau pour un montant de Fr. 3'329.50.- (TTC).

Chablais Région, adoption du volet opérationnel du PA5-Pdi

D'informer Chablais Région de l'adoption du volet opérationnel du PA5-Pdi et de la validation de la convention pour l'établissement et la mise en œuvre du projet d'agglomération et du plan directeur intercommunal de l'agglomération du Chablais.

Commune de Bex, convention révision des plans de gestion du triage

De signer la convention de partenariat avec la Commune de Bex concernant la révision des plans de gestion du triage T024 Bex-Lavey.

Grau Electricité, remplacement des téléphones fixes

D'adjuger à la société Grau Electricité le remplacement de 4 téléphones fixes à l'administration communale pour un montant de Fr. 372.25 par unité (TTC).

Guarnaccia SA, remplacement de la serrure de la porte du Collège

D'adjuger à la société Guarnaccia SA le remplacement de la serrure de la porte du Collège pour un montant de Fr. 1'135.05 (TTC).

13 MAI 2025

Michel Wyder, 40 ans de service

D'exprimer sa plus vive reconnaissance et ses sincères félicitations à M. Michel Wyder qui a achevé le 31 mai 2025 sa 40ème année de service au sein de la commune. C'est avec plaisir qu'elle lui accorde la gratification habituelle, à savoir un mois de vacances supplémentaire. De plus elle lui organise une fête en son honneur le 12 juin au couvert des Amoureux.

Gymnase de Burier, cérémonie des promotions 2025

D'offrir un carton de 12 bouteilles (6 bouteilles de rouge et 6 bouteilles de blanc) pour agrémenter l'apéritif prévu à l'issue de la cérémonie des promotions 2025 du Gymnase de Burier.

LA MUNICIPALITÉ PREND ACTE

18 MARS 2025

Juge de paix du district d'Aigle, mise à ban

De la décision de la Justice de paix du district d'Aigle d'interdire à quiconque - ayants droit exceptés - de stationner sur la parcelle No 399, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions. Elle autorise la partie requérante, à doter, à ses frais, les endroits et places soumis à réglementation, de panneaux adéquats indiquant le type d'interdiction.

1^{ER} AVRIL 2025

STEP SA, convention Rhône 3

De l'approbation de la convention sur l'indemnisation de la STEP entre la STEP Lavey/Saint-Maurice, l'Etat du Valais et l'entreprise de correction fluviale Rhône 3.

15 AVRIL 2025

PCC, campagne OIP 2025 du SECO - mission de surveillance en matière d'indication des prix

D'un e-mail de la Police cantonale du commerce (PCC) qui l'informe que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) met en place chaque année une campagne sur un sujet particulier. En 2025, le thème choisi porte sur l'indication des prix dans les salons de coiffure, de barbier et dans les instituts de beauté. Dans le canton de Vaud, la législation prévoit que les communes sont chargées de veiller à l'observation des dispositions de l'OIP sur leur territoire. Il appartient donc aux communes de réaliser, en sus des inspections routinières, des contrôles en lien avec cette campagne nationale. Le SECO met à disposition une brochure d'information, une check-list des points à contrôler, ainsi qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des inspections qui seront réalisées.

Le tableau récapitulatif devra être complété et renvoyé avant le 30 septembre 2025.

13 MAI 2025

ARASAPE, modifications des statuts

D'une lettre de l'ARASAPE qui lui transmet sa décision de modifier ses statuts. Elle l'informe que les buts principaux des régions d'action sociales ne relèveront plus des communes, à l'instar de leur financement, et seront placées sous la pleine responsabilité du canton. Les démarches auprès des conseils communaux pourront débuter, étant planifié comme suit:

- De juin à septembre 2025 : consultation des commissions consultatives désignées par les bureaux des législatifs communaux
- D'ici fin décembre 2025 : consultation du Conseil intercommunal de l'ARASAPE
- D'ici juin 2026 : Adoption des statuts par les conseils communaux

CSIRT, obligation annonce cyberincidents et événements cybersécurité

D'un e-mail de CSIRT Vaud qui lui transmet une lettre d'information de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Dès le 1er avril 2025, la Suisse a instauré l'obligation de déclarer les cyberattaques visant les infrastructures critiques dans un délai de 24 heures. Une cyberattaque doit être signalée, notamment lorsque :

- elle met en péril le fonctionnement de l'infrastructure critique concernée
- elle a entraîné une manipulation ou une fuite d'informations
- elle s'accompagne d'actes de chantage, de menaces ou de contrainte
- elle n'a pas été détectée pendant une période prolongée et, en particulier, si des éléments indiquent qu'elle a été menée en vue de préparer d'autres cyberattaques

L'annonce doit être faite via la page report.ncsc.admin.ch accessible directement depuis la page d'accueil de l'OFCS.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

  

Mario Da Silva Alexandra Robyr